

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mars 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN
Mme Florence GUTH M. Jean-Luc GWISS Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK
Mme Aniko JUNG-M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ- M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER -.

Absents excusés :

- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

13. ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE POUR LA SECURISATION DE LA CIRCULATION DES PIETONS ET DES CYCLISTES RUE DE LA LIBERTE.

Rapporteur : Le maire

La rue de la Liberté est une voie très passante et peu sécurisée pour les piétons et cyclistes qui l'empruntent.

La mise en vente des parcelles cadastrées section 06 n° 241 de 6 m², 243 de 9 m² et 245 de 7 m² soit au total 22 m², offre l'opportunité à la commune de disposer de l'espace nécessaire à la mise en place d'une passerelle qui assurera une circulation plus sécurisée aux piétons et aux cyclistes.

La réalisation de la passerelle sera effectuée par la CAH dans le cadre de la création d'un plateau de ralentissement au croisement des rues de la Liberté- de la Tuileire et des Vosges.

Le prix de l'aire s'élève à 25 000 €. La superficie totale des parcelles précitées s'élève à 22 m². En conséquence, l'acquisition des parcelles s'élèverait à 5 500€ hors frais de notaire.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'acquisition des dites parcelles.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section 06 n° 241, 243 et 245 d'une superficie totale de 22 m² pour un montant estimatif, hors frais de notaire, de 5 500,00 €.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Le Président, Francis WOLF,
maire.



Le (la) secrétaire de séance, M. Eric MULLER, 1^{er} adjoint
au maire

